

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Le Conseil municipal de Pointe-Calumet adoptera le budget pour l'exercice financier 2024 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2023, 2024, 2025 lors d'une séance extraordinaire qui sera tenue le **18 décembre 2023 à 18h00**, à la salle de délibérations du conseil, 871, boul. de la Chapelle à Pointe-Calumet.

Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette session, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations, conformément à l'article 956 du Code Municipal.

DONNÉ à Pointe-Calumet, ce 20^e jour de novembre deux mille vingt-trois.

CHANTAL PILON,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Pilon, directrice générale de la Municipalité de Pointe-Calumet, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 20 novembre 2023, entre 13h et 16h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 novembre 2023.

CHANTAL PILON,
Directrice générale